

04 JUILLET 2023

LES ACTUS DE L'ANTIBIORÉSISTANCE

Le 28 juin 2023, les organisations de la Quadripartite (OMS, OMSA, FAO et PNUE) ont publié un **agenda de recherche prioritaire sur la résistance aux antimicrobiens dans une perspective « Une seule santé »** – une initiative conjointe visant à **orienter et à catalyser l'intérêt scientifique et les investissements financiers pour le programme de recherche prioritaire dans tous les secteurs** (santé humaine, santé animale et santé des écosystèmes), pour les pays et les organismes de financement.

Le programme de recherche s'articule autour de **cinq piliers** :

- **Transmission**
- **Surveillance intégrée**
- **Interventions**
- **Perspectives et changements comportementaux**
- **Économie et politique**

La mise en œuvre de cet agenda de recherche soutiendra **l'établissement de priorités et la production de données probantes** afin de contribuer à l'élaboration des politiques publiques (notamment les plans d'action nationaux contre la RAM) et de progresser **vers la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) pour 2030**.

Le 22 juin 2023, l'OMS a publié son **agenda de recherche mondial sur la résistance aux antimicrobiens en santé humaine**, qui donne la priorité à 40 sujets de recherche pour la production de données probantes afin de contribuer à **l'élaboration des politiques publiques d'ici à 2030**.

Le programme de recherche a une portée mondiale et se concentre en particulier sur les **infections causées par les pathogènes bactériens et fongiques prioritaires de l'OMS ayant une importance critique pour la résistance aux antimicrobiens** (tels que *Candida auris*, *Aspergillus fumigatus* et *Cryptococcus neoformans*), ainsi que sur la **tuberculose à *Mycobacterium* résistante**.

Le Conseil de l'Union européenne a adopté le 13 juin 2023 **une recommandation visant à renforcer les actions de l'Union européenne en matière de lutte contre la résistance aux antimicrobiens dans une perspective « Une Seule Santé »**.

De manière générale, la recommandation du Conseil vise à promouvoir une **utilisation prudente des antimicrobiens** (notamment pour les antibiotiques en santé humaine et animale) au travers de mesures telles que : des **objectifs de réduction** de l'utilisation des antimicrobiens d'ici 2030, un **renforcement des plans d'action nationaux**, une **meilleure surveillance** de la RAM et de la **consommation d'antimicrobiens** à tous les niveaux, des efforts pour **améliorer la santé et le bien-être des animaux producteurs d'aliments** et une action pour **sensibiliser** le public et les professionnels en santé humaine et animale.

Le Parlement européen avait par ailleurs adopté le 1^{er} juin une **résolution sur l'action de l'Union européenne pour combattre la résistance aux antimicrobiens**.

La Haute Autorité de Santé a publié son [référentiel de fonctionnalités d'un système d'aide à la décision en antibiothérapie](#), suite à une saisine de la Direction de la Sécurité Sociale. Le système d'aide à la décision doit permettre de **guider les prescripteurs en leur apportant une information fiable, mise à jour et contextualisée** au moment de la prescription. Il doit permettre de **favoriser le bon usage des antibiotiques, de réduire leur consommation et de prévenir l'antibiorésistance**.

Le référentiel ici présenté par la HAS décrit les fonctionnalités d'un système d'aide à la décision en antibiothérapie pour les infections bactériennes courantes en soins de premier recours (données de sortie, données d'entrée utiles à la décision et critères de qualité du SAD en antibiothérapie).

L'Assurance Maladie, via son espace de datavisualisation [data ameli](#), a mis en ligne ses données sur [les professionnels de santé libéraux](#). Elles sont accessibles au grand public, et permettent de **visualiser les effectifs des différentes professions, leur répartition sur le territoire, leurs honoraires, le nombre de patients, mais aussi les prescriptions de chacune des spécialités**. Les données sont disponibles pour 2021, et une évolution peut être visualisée sur la période 2010 – 2021.

Pour rappel, en 2022, Santé publique France a coordonné une **nouvelle édition de l'Enquête Nationale de Prévalence des infections nosocomiales et des traitements anti-infectieux en établissement de santé (ENP)**. Cette même enquête est reproduite tous les 5 ans depuis 1990, et permet par comparaison une évaluation des politiques de prévention du risque infectieux dans les établissements de santé. Les résultats de l'ENP 2022 sont disponibles [ici](#).